



## L'ÉVÈNEMENT

## Véran facilite téléconsultation et « heures sup »

MARIE-CÉCILE RENAULT [@Firenault](#)

FACE à la propagation du coronavirus, le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, a annoncé dimanche soir l'assouplissement des conditions d'accès à la téléconsultation et le décalage des heures supplémentaires à l'hôpital, à l'issue d'un conseil de défense consacré au suivi de l'épidémie.

Pour faciliter le travail des médecins libéraux, en première ligne dans la gestion de la crise, le ministre va signer ce lundi un décret « pour assouplir considérablement les conditions de réalisation de la téléconsultation ». D'une part, la téléconsultation ne devra plus obligatoirement être réalisée par le médecin traitant du patient. D'autre part, il ne sera plus impératif que le médecin ait vu au moins une fois le patient en présentiel au cours des douze mois précédents. Généralisée en France depuis septembre 2018, la téléconsultation est remboursée par la Sécurité sociale comme une consultation classique, à condition de respecter ces deux conditions.

Cet assouplissement des règles avait été demandé la semaine dernière par le Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM). Son président, Patrick Bouet, avait réclamé de « faire évoluer la situation et permettre d'utiliser au mieux la technologie ». Alors que la téléconsultation décolle lentement depuis un an, les plateformes internet ont aussi poussé leurs pions en mettant à disposition gratuitement leur service durant l'épidémie - à l'instar de [Doctolib](#) ou [Consulib](#) - et ont salué la décision du ministre.

## Pas la solution miracle

Mais ces annonces sont loin de convaincre les médecins libéraux, pour qui la téléconsultation n'est pas la solution miracle. « Très largement sollicité par les promoteurs de ces solutions techniques, le gouvernement ne doit pas pour autant balayer les garde-fous difficilement mis en place par les syndicats de médecins et l'assurance-maladie », alerte le Dr Jacques Battistoni (MG France). Car si la consultation vidéo à distance évite la contagion, l'examen clinique reste la base de la pratique médicale. « La téléconsultation sans outils connectés met le médecin en difficulté pour apprécier l'état réel de son patient. Son rôle pour établir un diagnostic de gravité est très restreint », souligne Jacques Battistoni. En outre, la téléconsultation effectuée par un praticien qui ne connaît pas le patient peut être inefficace si le malade n'est pas en état de décrire correctement ses antécédents, son traitement, etc. « On dégrade la qualité de prise en charge du patient », regrette le Dr Jean-Paul Hamon (FMF). « C'est de masques dont nous avons besoin, pas de webcam ! », réagit le Dr Franck Chaumeil (UFML).

Quant au décalage des heures supplémentaires dans les hôpitaux, il doit permettre d'assurer plus facilement la continuité des soins. Mais dans un monde hospitalier qui fonctionne déjà en flux tendu, où le repos de garde des internes travaillant déjà plus de 50 heures par semaine n'est même pas respecté, la marge de manœuvre est limitée. Bref, c'est un pas mais qui ne résout pas le manque de personnel soignant. ■



**La téléconsultation ne devra plus obligatoirement être réalisée par le médecin traitant du patient et il ne sera plus impératif que le médecin ait vu au moins une fois le patient en présentiel au cours des douze mois précédents.** STOCK ADOBE